ASSOCIATION SPORTIVE
Lycée des Métiers Amyot d'Inville
Avenue de Reims
60300 – Senlis
Tél. : 03 44 53 92 00

CERTIFICAT MEDICAL DE NON-CONTRE INDICATION A LA PRATIQUE SPORTIVE EN COMPETITION*

Je soussigné(e)....., docteur en médecine,

demeurant à ....

certifie avoir examiné l'élève..... né(e)

le ...../...../....., et n'avoir constaté à ce jour aucun signe clinique apparent contre indiquant la pratique des sports suivants en compétition **(rayer les sports contre indiqués)** :

Aérobic - Basket-ball - Badminton - Cross - Danse - Escalade - Futsal - Musculation - Step – Ultimate - Tennis de table - Volley-ball - VTT - Autres **(préciser)** : .....

Fait à ....., le .....

(Cachet et signature du médecin)

AUTORISATION PARENTALE*

Je soussigné(e)....., père, mère, représentant légal **(rayer la mention inutile)**,

■ autorise ..... en classe de ..... à

participer aux activités de l'Association Sportive du lycée des Métiers Amyot d'Inville.

■ autorise le professeur responsable ou l'accompagnateur à faire pratiquer en cas d'urgence une intervention médicale ou chirurgicale en cas de nécessité.

Numéro(s) de téléphone : .....

Email : ……

Rue : …… Ville : ……

Fait à ....., le.....

Signature :

* L'inscription à l'association sportive nécessite un **certificat médical**, une **autorisation** du ou des **responsables légaux** (pour les mineurs) et le versement d'une **cotisation** (espèces, carte cursus, chèque à l'ordre de l'association sportive du LP Senlis).

* L'engagement de verser la cotisation pour l'inscription est acté dès que le responsable légal signe l'autorisation (pour l'élève mineur) et que le certificat médical est dûment remis à l'association. Pour l'élève majeur, la seule remise du certificat médical suffit pour l'engager à verser la cotisation.

Les horaires et jours des activités sont affichés et disponibles sur le site du lycée. Une tenue adaptée à la pratique est exigée. Une priorité de passage à la cantine est accordée sous réserve de l'assiduité de l'élève.